

Promouvoir une écologie positive	P3
Developper le système portuaire	T200

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-10, L4211-1, L4221-1 et suivants,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU l'avenant au Contrat de Plan Etat - Région 2021 - 2027 relatif au volet portuaire signé le 27 juin 2024,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 17 octobre 2024

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2025 d'une dotation de 26 807 000 € d'autorisations de programme, de 27 500 € d'autorisations d'engagement, de 2 851 425 € de crédits de paiement d'investissement et 27 500 € de crédits de paiement de fonctionnement au titre du programme T200 « Développer le système portuaire ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Victoria DE VIGNERAL

Cet élu ne prend pas part au vote : Richard THIRIET.

REÇU le 23/12/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs